

l'importance qu'offre le port pour l'intérieur, ainsi que pour le littoral de la Colombie-Britannique. La députation serait peut-être intéressée à savoir qu'on a exporté de Trail, l'an dernier, par le port de New-Westminster, 163,318 tonnes de plomb, 80,007 tonnes de zinc, 47,008 tonnes de concentrés de zinc, 34,557 tonnes de sulphates d'ammoniaque et 10,512 tonnes de sulphates d'ammonium. De plus, on a expédié quelque 2 millions d'onces d'argent de diverses mines.

D'après la statistique des fruits expédiés par ce port, on a exporté 1,313,901 boîtes de pommes, 83,905 boîtes de poires et 1,709 tonnes de conserves de saumon. On pourrait mentionner d'autres articles, mais je me suis efforcé de traiter brièvement seulement des exportations, parce qu'il est d'autres points auxquels je veux m'arrêter. J'ai surtout en l'idée les questions posées par l'honorable député de Mont-Royal (M. Walsh).

Toutefois, en examinant la statistique des exportations, il est intéressant de noter que, l'an dernier, on a exporté par le port de New-Westminster 7,774 tonnes de bois de placage, soit 19,436,173 pieds carrés, ainsi que 42,831 paquets de manches à balai. Le nombre de portes exportées par ce port est assez étonnant, soit 1,182,195 portes en pin fabriquées dans l'une des scieries du Fraser, près de New-Westminster. On a aussi expédié à destination de plusieurs pays 1,295,243 pieds cubes de merrains.

Il est peut-être à propos de faire remarquer maintenant que le port de New-Westminster est unique en ce qu'il est le seul port canadien qui ait acquitté l'intérêt sur les avances du Dominion. Cela provient peut-être de ce que les prêts ne sont pas considérables, mais ils s'élevaient à un million environ. Mais il n'en reste pas moins que c'est le seul port qui ait acquitté intégralement le service de l'intérêt, et, pour ainsi dire, le seul qui ait consacré à peu près \$500,000 de deniers publics à son expansion.

Au cours de l'étude de la résolution en comité, l'honorable député de Leeds (M. Stewart) a demandé quelle somme l'Etat a affectée aux travaux de dragage à New-Westminster. L'Etat a affecté des fonds à cette fin, il est vrai, mais la somme est insignifiante par rapport aux sommes consacrées à l'aménagement des autres ports. Par exemple, depuis sept ans, l'Etat a dépensé 30 millions de dollars pour les ports du Saint-Laurent. Je ne crois pas qu'il ait affecté le tiers de la somme au dragage du Fraser, depuis l'établissement de la Confédération.

L'honorable député de Mont-Royal n'a pas seulement fait des affirmations; il a posé aussi des questions auxquelles il faut répondre

[M. Reid.]

maintenant. Il a fait les commentaires suivants consignés à la page 2808 du Hansard:

Je ne sais si je puis tout à fait souscrire au principe en jeu, car attacher une faible rémunération à une position de ce genre, c'est lui conférer un certain caractère politique et ouvrir la porte aux chercheurs d'emplois. Chaque fois qu'il se produira un changement de gouvernement, des gens de New-Westminster ou des environs aspireront à remplacer ces trois commissaires, tandis que si les commissaires remplissent leurs fonctions à titre bénévole, il sera possible d'avoir des titulaires plus distingués, et si leurs services sont satisfaisants, ils ne devront pas démissionner chaque fois qu'il y aura un nouveau gouvernement.

L'hon. M. CAHAN: Permettez-moi de dire à l'honorable membre que le rappel d'une discussion antérieure étrangère au bill en délibération est inopportune.

M. REID: L'honorable membre n'a peut-être pas saisi quelle est la situation. L'honorable député de Mont-Royal faisait des commentaires sur le projet de loi. La résolution qui a précédé le bill était en délibération et il a fait quelques remarques. Le règlement m'autorise à y répondre, je pense. J'ai cité la page du Hansard à laquelle sont consignées les observations de l'honorable député de Mont-Royal.

L'hon. M. CAHAN: A mon avis, c'était alors qu'il fallait relever des remarques faites en passant et étrangères au sujet. L'honorable député ferait mieux d'attendre que l'honorable député de Mont-Royal soit présent. Il pourrait alors discuter ces questions de fait qui ne se rattachent pas à l'étude du projet de loi.

M. REID: Je regrette de différer d'avis avec l'honorable membre, mais il fait erreur, je crois. Mes remarques sont tout à fait pertinentes, parce qu'elles touchent directement aux commentaires faits par l'honorable député de Mont-Royal, au cours de l'étude de la résolution qui a précédé le bill à l'étude. Non seulement s'en occupait-il, mais il me demanda à l'époque ce que j'en pensais. Nulle autre occasion plus favorable d'étudier le bill à son mérite ne se présentera, puisque nous en sommes à la deuxième lecture. Il faudra ensuite attendre la troisième lecture pour discuter le principe du bill. Je regrette que l'honorable député se soit offusqué de mes remarques, car je crois avoir fait preuve jusqu'ici d'une grande modération. Je regrette l'absence de l'honorable député de Mont-Royal et de l'honorable député de Leeds, mais j'assure la Chambre que je n'en profite pas outre mesure, parce que ma critique est loin d'être malveillante. Voici ce que l'honorable député de Mont-Royal a dit:

J'engage le ministre et le comité à modifier le projet de loi de façon à ce qu'on fasse l'essai,